

PLFSS 2010 ET LA CONFISCATION DE LA LIBERTE DE PRESCRIPTION

La Branche MOST (Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique) de l'Union Collégiale prend acte de la position de l'ensemble des syndicats de médecins généralistes défendant la liberté de prescription ; elle se félicite qu'enfin l'ensemble du corps médical ait pris conscience que le combat de la défense du libre choix thérapeutique le concernait.

L'entreprise de « formatage » des pratiques, après avoir frappé les spécificités thérapeutiques, commence à les atteindre, et ils s'en inquiètent à juste titre.

Nous les encourageons vivement à défendre non seulement le libre choix thérapeutique du médecin, mais aussi celui du patient.

Cette atteinte supplémentaire aux libertés individuelles s'inscrit dans un schéma se répétant inlassablement ces derniers temps et nous concerne tous, citoyens et médecins.

Dr Meyer SABBAH
BRANCHE MOST DE L'UNION COLLEGIALE
06 12 55 29 63